

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 12 MAI 2026 à 19h**

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures, le  
Présents : 68 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la  
Absents excusés : 2 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après  
Pouvoirs : 5 convocation légale en date du 6 mai 2026, sous la Présidence  
Votants : 73 de Monsieur Philippe DELORT.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Hervé HUGON, MME Christine GIBRAT, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Excusés :**

M. Éric GOMESSE, M. Raymond SALVAN.

**Pouvoirs :**

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Emmanuel HEBRARD donne pouvoir à MME Marina BESSE  
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN

Monsieur le Président constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 19 h 10.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 avril 2026

SERVICES SUPPORTS

Rapport n°2 : Finances – Orientations budgétaires 2026

INFORMATIONS

Rapport n°3 : Décisions de la Présidente prises par délégation

\*\*\*\*\*

## **Rapport n°1 – Délibération n°2025-093 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 AVRIL 2026**

**RAPPORTEUR** : Madame Céline CHARRIAUD

Madame le Président soumet à l'approbation du conseil communautaire le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 avril 2026.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 avril 2026.**

POUR : 73 VOIX

## **Rapport n°2 – Délibération n°2025-094 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Philippe DELORT

**Rappelant** que, conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire, ce débat permettant de discuter des prévisions budgétaires pour 2026 et d'informer sur la situation de la collectivité ;

**Rappelant** qu'outre la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, le rapport des orientations budgétaires doit faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (tant pour le budget principal que pour les budgets annexes) ;

**Rappelant** que le rapport de Saint-Flour Communauté devra être ensuite transmis aux communes membres, dans un délai de quinze jours suivant la séance, et celui des communes membres (obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants) au Président de l'E.P.C.I. ;

**Rappelant** que le rapport de Saint-Flour Communauté devra être mis en ligne sur le site Internet de Saint-Flour Communauté afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, dans un délai d'un mois après la tenue du débat ;

**Considérant** que la Loi de Finances Initiale pour 2026 a été publiée le 20 février 2026 au Journal Officiel ;

### **Contexte économique et financier international et national**

L'exercice budgétaire 2026 s'inscrit dans un environnement international marqué par une instabilité persistante dans plusieurs parties du monde, et notamment le conflit au Proche-Orient. Ce conflit, par son intensité, pèse sur les équilibres mondiaux et nationaux dès mars 2026 :

- Les tensions liées au détroit d'Ormuz provoquent un choc énergétique, avec un prix du brut autour de 100 dollars le baril et des conséquences sur le commerce mondial ;
- Ce détroit n'est pas seulement la plaque tournante du pétrole mondial, il permet aussi à de nombreux pays d'importer des denrées alimentaires. Son blocage risque rapidement d'engendrer une grave crise alimentaire, accentuée par l'arrêt de la production d'engrais principalement réalisée à partir du Gaz Naturel Liquéfié dont les installations ont été fortement détruites dans le Golfe ;
- La rupture de chaînes d'approvisionnement essentielles est à craindre. Elle met en lumière la vulnérabilité du modèle industriel français, exacerbé par la crise géopolitique.

Les conséquences sont importantes.

- L'impact sur la croissance : au niveau mondial, elle ralentit sous l'effet de l'incertitude géopolitique.

En France, après une année 2025 morne avec un PIB à 1 %, celui-ci stagne autour de +0,8 % en ce début d'année 2026. La consommation des ménages reste prudente face à l'érosion du pouvoir d'achat.

- L'inflation et le prix de l'énergie : le conflit au Proche-Orient maintient une pression forte sur les cours du pétrole et du gaz.

En 2025, l'inflation a continué à diminuer pour se stabiliser à + 0,9 % sur l'année (contre 2,3 % en 2024).

En mars 2026, elle repart à la hausse avec + 1,7 % impactant à terme les coûts de fonctionnement des collectivités (énergie, carburants, fournitures).

- Les taux d'intérêt : pour contrer cette inflation, les banques centrales maintiennent des taux directeurs élevés, augmentant mécaniquement le coût du recours à l'emprunt pour les investissements futurs.

Le déficit public de la France, s'élève à -5,1 % du PIB en 2025, et reste un point de vigilance majeur pour le gouvernement, qui vise un retour en dessous de -5 %.

Les administrations publiques locales contribuent à ce déficit à hauteur de -0,5 % du PIB, un niveau historiquement élevé sur les deux dernières années (-0,6% en 2024) qui s'explique par la fin du cycle électoral municipal et la dégradation de la situation financière des Départements. Il est toutefois rappelé que la dette locale ne représente que 8 % de la dette publique totale et qu'elle est, contrairement à celle de l'État, exclusivement destinée à financer l'investissement.

### **Incidences et enjeux pour Saint-Flour Communauté des principales dispositions de la loi de finances 2026**

L'élaboration du budget 2026 s'inscrit dans une conjoncture marquée par une contribution sans précédent des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Après un exercice 2025 déjà tendu, la loi de finances pour 2026 impose un effort budgétaire global estimé à environ 3,6 milliards d'euros pour le bloc local. Cette orientation répond à la nécessité de réduire un déficit public national qui a atteint des niveaux d'alerte, provoquant une vigilance accrue des investisseurs financiers envers la France. L'effort est particulièrement porté par les intercommunalités, qui assument 1,8 milliard d'euros, soit 51 % de la contribution globale demandée au secteur local, alors qu'elles ne représentent que 20 % des dépenses locales.

## **1. Les Dotations**

#### • **Maintien de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Contrairement au projet initial de fonds unique, la DETR est maintenue à son niveau de 2025, soit 1,046 milliard d'euros au niveau national. Pour le Cantal, l'enveloppe est fléchée à hauteur de près de 12 millions d'euros, garantissant ainsi le financement de projets structurants des Communautés de communes et des communes.

**Baisse de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**, s'établissant à 220 millions d'euros en autorisations d'engagement.

• **Gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** à son niveau de 2025 à hauteur de 27,4 milliards d'euros. Au sein de la DGF, la dotation de péréquation progresse de 90 millions pour la dotation d'intercommunalité.

• **Le Fonds Vert** est finalement fixé à 837 millions d'euros (contre 1,15 milliard en 2025) dont 100 millions seront consacrés au financement des PCAET (Plan-Climat-Air-Energie Territorial) des intercommunalités comme celui de Saint-Flour Communauté.

• **Diminution de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)**  
En 2026, la DCRTP diminue très fortement (-317 millions d'euros, soit -34 %), au-delà de la baisse déjà importante opérée en 2025 (- 202 millions d'euros). Ainsi, près de 40 % des communes et des Communautés de communes perdraient l'intégralité de leur DCRTP cette année, c'est le cas pour Saint-Flour Communauté.

• **Le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)** levier pour l'ingénierie et le commerce rural, voit son enveloppe augmenter. Il permet de financer :

- En investissement : les aménagements des cœurs de ville et des centres-bourgs, le soutien aux commerces ruraux, les maisons de santé... ;
- En fonctionnement : les maisons France services, les programmes « Petites villes de demain » et « Villages d'avenir », l'ingénierie locale, les actions culturelles...

#### • **Le Maintien du FCTVA sur l'entretien**

Les dépenses d'entretien des voiries, des réseaux et des bâtiments restent éligibles au Fonds de Compensation de la TVA. Cela évite une perte de recettes de 20% sur ces opérations essentielles de maintenance patrimoniale.

### **2. Les mesures fiscales**

#### • **Majoration forfaitaire des bases de fiscalité directe**

Les bases de fiscalité locale feront l'objet d'une revalorisation forfaitaire de 0,8% en 2026.

#### • **Diminution de la compensation sur les locaux industriels**

En 2026, la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des locaux industriels fait l'objet d'un abattement de 19,3 % qui impacte Saint-Flour Communauté. (- 44 000 €, prévision du Cabinet Klopfer).

#### • **Contribution au redressement des comptes publics (DILICO)**

Si les communes sont totalement exonérées, le prélèvement est maintenu pour les intercommunalités, bien que réduit de plus de moitié par rapport au projet initial (enveloppe nationale ramenée de 2 milliards à 750 millions d'euros). Saint-Flour Communauté n'est pas impactée par ce dispositif cette année.

### **3. Les mesures spécifiques aux Services Publics**

#### • **Maisons France Services**

La dotation annuelle par structure progresse pour atteindre 57 500 euros dans le Cantal, soutenant directement l'offre de proximité de la Communauté de communes. Ce montant inclut la majoration liée au zonage France Ruralités Revitalisation (FRR).

• **Préservation des programmes « Petites villes de demain » et « Villages d'avenir »** avec le maintien du financement de l'ensemble des chefs de projets.

Par contre, l'Etat annonce la fin du financement des conseillers numériques. Sur le territoire de Saint-Flour Communauté, ce sont plus de 720 personnes accompagnées en 2025 par le conseiller numérique.

### **4. Vigilances et contraintes nouvelles**

Malgré ces avancées, deux points de vigilance majeurs doivent être intégrés à la prospective budgétaire :

#### • **Report d'un an du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour Saint-Flour Communauté**

A partir de 2026, les intercommunalités percevront le FCTVA en année N+1 (au lieu de l'année même des travaux), ce qui générera un décalage de trésorerie ponctuel lors de l'année de transition.

#### • **Hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)**

Les tarifs de la TGAP qui s'appliquent sur l'enfouissement et l'incinération vont continuer à augmenter de manière progressive entre 2026 et 2030.

#### • **Plafonnement des ressources du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)**

Ce plafonnement des ressources à 397 millions d'euros, se traduit par une captation par l'Etat d'une partie des cotisations acquittées au CNFPT (45 millions d'euros) par les collectivités territoriales pour la formation de leurs agents.

#### • **Cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents Titulaires des Collectivités locales)**

L'augmentation de cotisations pour les collectivités de 12 points sur 4 ans, instaurée par décret n° 2023-519 du 31 janvier 2025, se poursuit.

\*\*\*\*\*

Les orientations budgétaires 2026 de Saint-Flour Communauté s'inscrivent dans le cadre de son projet de territoire 2021-2026 qui, pour rappel, se décline en 2 ambitions et 6 axes thématiques :

**→Ambition 1 : renforcer l'attractivité du territoire « pour un territoire de moyenne montagne vivant et attractif »**

Axe 1 : une politique attractive en matière d'accueil résidentiel qui tend à inverser les tendances démographiques

Axe 2 : une politique attractive en matière d'accueil d'activités économiques de maintien des activités commerciales et de valorisation des filières traditionnelles et innovantes

Axe 3 : une politique touristique attractive appuyée sur une richesse naturelle patrimoniale et culturelle exceptionnelle

**→Ambition 2 : préserver et aménager durablement l'espace « pour un territoire de moyenne montagne riche de son excellence »**

Axe 4 : une agriculture durable avec des exploitations qualitatives et à taille humaine

Axe 5 : un patrimoine naturel préservé et valorisé pour affirmer l'identité rurale du territoire

Axe 6 : un territoire communautaire engagé dans la transition écologique et énergétique

Pour le mener à bien, les élus communautaires ont approuvé le 26 janvier 2022, un **pacte financier et fiscal**. Il répond à l'objectif de constituer un outil de financement de l'avenir sur le territoire, dans une logique gagnant-gagnant entre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et communes.

Le budget primitif 2026 s'attachera à respecter les indicateurs suivants, qui feront l'objet d'une vigilance particulière :

→ L'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) ;

→ Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) ;

→ La dette ;

→ La capacité de désendettement (dette / épargne brute).

Pour mémoire, Saint-Flour Communauté a instauré le principe d'une évaluation annuelle de ces indicateurs, ainsi que la perspective de mise en place d'une clause de revoyure dudit pacte en cas d'évolution contextuelle ou distorsions significatives par rapport à cet état des lieux et aux prévisions. Ce travail pourra donc être initié si besoin.

Il est proposé de débattre des orientations budgétaires pour 2026, précisées comme suit :

- Approche par thématiques ;

- Approche par le budget général avec notamment les ressources propres de la collectivité.

Les orientations budgétaires des budgets annexes sont détaillées en annexe au présent rapport

**Approche par thématiques**

**1. Développement économique**

**Zones d'Activités intercommunales**

✓ ZA du Rozier – Saint-Flour / Coren :

- Fin de la commercialisation (4 actes de vente à signer, une réservation de terrain à soumettre au vote du Conseil communautaire) ;

- Extension de la ZA : validation d'un schéma d'aménagement, en lien avec le PLUi et engagement des acquisitions foncières (2 propriétaires sont concernés).

✓ ZA de Volzac – Saint-Flour :

- Fin de la commercialisation (2 actes de vente à signer) ;

- Extension de la ZA : poursuite des acquisitions foncières confiées à l'Établissement Public Foncier (EPF) : 2 propriétaires concernés.

✓ ZA de Voreille – Vabres :

Poursuite de l'accompagnement de l'entreprise FORESTERRA dans son développement et ses recrutements en lien avec les partenaires économiques (France Travail, Etat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Agence Auvergne-Rhône-Alpes) et d'un point de vue urbanisme avec la mise en compatibilité du PLUI à son futur projet d'extension.

✓ ZA Aubrac – Pierrefort :

- Poursuite des études préalables à l'extension de la ZA (fin de l'étude environnementale) ;

- Engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique par l'EPF pour l'aboutissement des acquisitions foncières (1 propriétaire concerné).

✓ ZA Belvezet – Ruynes-en-Margeride :

Poursuite de la commercialisation et travaux d'aménagement au préalable : reste à viabiliser 2,3 ha.

✓ ZA Luc- Ussel :

- Commercialisation d'un lot (1 acte de vente à signer) ;

- Dépôt d'une demande de permis d'aménagement pour une 1<sup>ère</sup> phase et démarches annexes (dossier loi sur l'eau, diagnostic archéologique préventif...) : reste à viabiliser 2,7 ha.

✓ ZA Neuvéglise-sur-Truyère :

Poursuite de la commercialisation des lots (1 acte à signer), reste 7 355 m<sup>2</sup>.

✓ Chaudes-Aigues : prioriser une nouvelle ZA.

✓ Mise à jour de la signalétique sur les ZA intercommunales.

**Village d'entreprises du Rozier – Saint-Flour / Coren**

Poursuite des travaux de rénovation thermique et de commercialisation par la SEBA 15, concessionnaire.

**Village agroalimentaire de Camiols -Saint-Flour :**

Poursuite de l'accompagnement des deux entreprises locataires des locaux :

✓ Du Producteur à l'Assiette ;

✓ PASTAVERGNA avec la formalisation d'un bail commercial.

**Pôle viande – Pierrefort :**

Accompagnement de l'entreprise Conquet occupante, et prospection de porteur de projet dans le secteur

agroalimentaire.

### **Aides économiques**

Poursuite des 2 dispositifs de soutien aux entreprises, notamment de l'économie de proximité :

- Aide aux Très Petites Entreprises (TPE) dans les domaines du commerce et de l'artisanat : dispositif régional en faveur des TPE avec un point de vente en centre bourg, subvention de Saint-Flour Communauté en cofinancement de celle de la Région ;
- Aide en faveur de l'économie de proximité : subvention de Saint-Flour Communauté en cofinancement du LEADER du Cantal.

### **Accompagnement des entreprises et animation**

- ✓ Accompagnement et conseils aux porteurs de projets, en lien avec le réseau départemental des acteurs économiques : Chambres consulaires, Agence Auvergne Rhône-Alpes-Entreprises, Office de commerce et de l'artisanat de Saint-Flour...
- ✓ Organisation d'événements répondant au besoin du territoire, en faveur de l'accueil d'actifs, des entreprises ...en complémentarité des actions des partenaires économiques.

## **2. Agriculture/ Alimentation**

### **En agriculture :**

- ✓ Le Plan Pastoral Territorial (PPT) : mise en œuvre du plan d'actions 2026-2030, contractualisé avec la région début 2026, avec l'appui d'Auvergne Estives ;
- ✓ Etude d'opportunité pour la création d'un marché aux bestiaux, en lien avec le collectif d'agriculteurs et d'éleveurs, la Chambre d'agriculture du Cantal.

### **En alimentation :**

- ✓ Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) : mise en œuvre du plan d'actions du PAT 2025-2029 reconnu niveau 2 en octobre 2025 par le Ministère de l'Agriculture avec des axes prioritaires sur le soutien à la restauration collective et le renouvellement des générations agricoles.

### **Partenariats avec :**

- ✓ Le lycée agricole Louis Mallet par la mise en œuvre de la convention, le soutien aux travaux de rénovation thermique de l'atelier technologique qui est propriété de Saint-Flour Communauté, et l'accompagnement au développement et à la diversification de ses actions, en cohérence avec le PAT (légumerie, véhicule frigorifique...) ;
- ✓ Avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), la Chambre d'agriculture du Cantal dans le cadre des conventions avec la Communauté de communes.

## **3. Forêt**

Finalisation de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire associant tous les acteurs de la filière forêt/bois : adoption du plan d'actions, dépôt de la demande de subvention pour l'animation qui nécessitera le recrutement d'un chargé de mission.

## **4. Environnement/transition énergétique**

### **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des inondations)**

Mise en œuvre avec les partenaires (Agence de l'Eau, EPCI du bassin versant Truyère, Parc Naturel Régional Aubrac, Département du Cantal, Etablissement Public Territorial du bassin du Lot, services de l'Etat...) de la :

- ✓ **Gestion des milieux aquatiques** : avec la validation du Contrat Eau et Climat 2027-2031 et du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du Bromme-Siniq-Goul, l'engagement des tranches de travaux des différents PPG déployés sur le territoire communautaire, le suivi du projet de création de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'eau (EPAGE) Truyère;
- ✓ **Prévention des inondations** : avec la mise à jour de l'étude de dangers du système d'endiguement de la Vigière à Saint-Flour, l'engagement des travaux de réfection du système d'endiguement, le travail de collecte de la mémoire du risque inondation sur le bassin versant de l'Ander, le suivi de l'état d'avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations 2 (PAPI) du bassin du Lot qui permettra d'obtenir des financements du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

### **Espaces Naturels Sensibles**

Animation du contrat Espace Naturel Sensible (ENS) 2026-2031 du Puy de la Tuile, engagement de la requalification des sentiers des ENS du Puy de la Tuile et de la Tourbière des Vergnes des Mazes, installation des éco-compteurs sur ces deux sites, organisation des sorties nature à destination du grand public.

### **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) Narse de Lascols**

Finalisation des études préalables à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion sur ce site (études financées par le Fonds Vert).

### **Programme Milieux Ouverts Herbacés (MOH)**

Face aux changements climatiques, amélioration de la résilience de ces milieux sur la période 2026-2029, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne, la Chambre d'agriculture du Cantal, le lycée agricole de Volzac...

### **Transition énergétique**

Renouvellement de l'adhésion annuelle au cadastre solaire, finalisation du dimensionnement du projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aqualudique, présentation du rendu des études SOLSTYSS aux élus pour la poursuite de la création d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) dédiée au portage des projets de production d'énergie renouvelable, suites à donner au Contrat de Performance Energétique envisagé sur 3 équipements sportifs (halle d'animations à Pierrefort, centre aqualudique, complexe sportif intercommunal), suivre la mise en œuvre du PCAET (Plan-Climat-Air-Energie Territorial) en lien avec le SYTEC et Hautes Terres Communauté.

Réseaux de chaleur : poursuite de l'entretien et de la maintenance des réseaux de chaleur et chaufferies

bois. Par ailleurs, les études pour le remplacement des cheminées et la mise en place d'un système de filtration sont prévues sur la chaufferie bois du Crozatier.

## **5. Politique éducative et sociale**

### **Petite enfance**

✓ RPE (Relais Petite Enfance)

Le service se compose de deux agents proposant un service itinérant et un service de permanence au pôle enfance à Besserette à Saint-Flour.

Etude d'un guichet unique RPE avec les partenaires CAF et MSA du Cantal : point d'entrée unique au sein de Saint-Flour Communauté pour que les parents, futurs parents et professionnels puissent obtenir toutes les informations liées à la petite enfance sans avoir à contacter plusieurs services séparément.

✓ Micro-crèches

Le relamping de la salle d'activité de la micro-crèche de Pierrefort sera réalisé en 2026.

✓ Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG est un accord-cadre politique signé entre la CAF et les collectivités territoriales ou les intercommunalités. Elle a pour objectif d'associer l'ensemble des partenaires locaux à la définition du projet social de territoire et à l'organisation de l'offre de service aux familles.

Sur le territoire de Saint-Flour Communauté, la CTG est en place sur la période 2022-2026.

Au cours de l'année 2026, il s'agira de faire le bilan des actions de la CTG qui s'achève et un diagnostic socio-économique du territoire dans la perspective d'élaborer les actions de la nouvelle CTG.

### **Enfance jeunesse**

✓ Dispositifs en faveur des jeunes

Les 3 dispositifs communautaires d'aide en faveur des jeunes (« Pass Activ'jeunes », « Pass ton Bafa » et « Aide au permis de conduire »), sont reconduits.

✓ Investissement au pôle de Besserette

Construction d'un préau et aménagement de la cour du centre de loisirs. Les travaux devraient être réalisés à partir de fin août 2026.

### **Maisons France Services**

✓ Mise en œuvre du programme d'investissement « Lieux Innovants Lieux Accueillants (LILA) »

Suite à la candidature, en 2025, de Saint-Flour Communauté à l'Appel Manifestation d'Intérêt LILA, porté par la Banque des Territoires, elle bénéficie actuellement d'un accompagnement par le bureau d'étude SCET (Ingénierie financée à 100% par la Banque des Territoires).

L'objectif principal de cet accompagnement est l'amélioration de l'offre de services en Maisons des Services avec la définition d'un programme d'adaptation suite au diagnostic réalisé par la SCET :

- Pour les 4 Maisons des Services : plan d'équipement global en signalétique (panneaux, marquages au sol) ;
- Ruynes-en-Margeride : transformation d'une partie de l'espace numérique en espace de confidentialité ;
- Chaudes-Aigues : création d'un accès par le parc thermal, relamping, petits aménagements (création d'un espace d'attente, pose d'un voilage thermique au droit des baies vitrées du RDC) ;
- Neuvéglise-sur-Truyère : petits aménagements (protection solaire de l'espace informatique en RDC) ;
- Pierrefort : création d'un kit de présentation France Services Hors les murs, dédié aux permanences dans les équipements communautaires et mairies qui bénéficiera à l'ensemble des Maisons France Services.

La Banque des Territoires a indiqué pouvoir financer potentiellement 10% du montant des investissements par Maison France Services.

### **Portage de repas à domicile**

Un logiciel adapté est mis en place en partenariat avec l'ADMR pour moderniser le fonctionnement et assurer une sécurisation des transactions avec les usagers et la comptabilité.

### **Aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants (CFI)**

✓ Sécurisation du local électrique pour réparation des dégradations survenues sur le bâtiment en 2025.

✓ Réalisation d'une étude préalable sur la réalisation de terrains familiaux locatifs.

### **Mobilité**

✓ Développement du covoiturage

En 2026, les travaux d'amélioration des aires de covoiturage actuelles et la création de places dédiées sur des parkings existants, seront réalisés. La nouvelle aire de Loubaresse sera terminée.

Par ailleurs, la création d'une ou plusieurs ligne(s) d'auto-stop organisé, est en cours d'étude.

L'ensemble de ces actions pourront être financées par le fonds vert et la Région AURA.

✓ Etude en vue de l'amélioration du service urbain Floribus

Subventionnée par la Région AURA et la Banque des Territoires (dans le cadre du programme Petites Villes de Demain), les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phases de cette étude sont achevées.

La 3<sup>ème</sup> phase, en attente de validation par les élus communautaires, réside dans le choix du scénario retenu et de sa déclinaison technique.

✓ Boucle cyclo touristique de la Vallée de la Truyère

Cette opération financée par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) pour la maîtrise d'ouvrage (étude) et la Région AURA pour les travaux, comporte :

- Des aménagements de jalonnement et de sécurisation de l'itinéraire cyclable qui seront réalisés en mai-juin ;

- La création des documents de communication, notamment d'un Roadbook, sont en cours de rédaction.

✓ 2<sup>ème</sup> édition de la Fête du vélo

Cette fête dont l'objectif est de mettre en avant pendant une journée le vélo sous toutes ses formes et

dans toutes ses pratiques aura lieu en septembre prochain, le lieu reste à préciser.

- ✓ Poursuite des services de Transport à la demande et de location de vélos à assistance électrique.

### **Santé**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) conduit en lien avec Hautes-Terres Communauté et l'Agence Régionale de Santé, une coordinatrice va prendre son poste au printemps 2026 pour conduire les actions suivantes :

- ✓ En lien avec le Syndicat d'attractivité du Département, des actions de communication et de prospection pour faire venir de nouveaux professionnels ;
- ✓ Des actions liées à la santé mentale ;
- ✓ L'animation du « Pôle prévention » au sein du bâtiment du pôle territorial de Santé à Saint-Flour avec la consolidation de la présence des acteurs de prévention et la communication sur leurs permanences ;
- ✓ La Poursuite de « mes rendez-vous santé » dans les maisons France Services (prévention du souffle, prévention de la peau...) ;
- ✓ Des actions liées aux autres priorités du CLS sur la santé des séniors et la santé précarité.

A Chaudes-Aigues, les travaux de l'espace Santé dans les locaux du centre hospitalier ont permis d'accueillir en début d'année, un cabinet dentaire, un médecin, un cabinet infirmier et secrétariat mutualisé.

### **6. Sport / Activités pleine nature**

#### **Equipements sportifs :**

- ✓ Construction du Padel/Tennis couverts et des courts extérieurs à Saint-Flour : démarrage de la phase travaux en mars 2026 pour une durée prévisionnelle de 17 mois. Ce projet est réalisé en partenariat avec le tennis club de Saint-Flour et la Ville de Saint-Flour pour les courts extérieurs ;
- ✓ Relamping de la halle d'animations à Pierrefort et du complexe sportif intercommunal à Saint-Flour. Pour les deux équipements, les études sont lancées permettant d'avoir un pré-chiffrage pour la préparation budgétaire. Les travaux sont urgents pour la halle et pourraient être réalisés en 2026 en totalité tandis qu'un phasage sur 3 ans pourrait être prévu pour les travaux de relamping du complexe sportif intercommunal ;
- ✓ Centre équestre de Chabridet à Pierrefort : travaux d'amélioration de l'accueil du public avec l'aménagement d'une salle pédagogique et d'un sanitaire à destination du public handicapé.
- ✓ Travaux d'entretien et de réhabilitation de la carrière hippique de Volzac prévus en mars - avril 2026.

#### **Randonnée et itinérance :**

- ✓ Création d'itinéraires cyclo touristiques sur le Pierrefortais et accompagnement à la mise en place de boucles pédestres locales ;
- ✓ Extension du sentier de Grande Randonnée Pédestre (GRP) des Monts d'Aubrac : tracé en cours d'homologation auprès de la Fédération française de Randonnée Pédestre ;
- ✓ Balisage et aménagements prévus au 2<sup>ème</sup> semestre 2026 pour une durée d'un an ;
- ✓ Parcours d'orientation : finalisation de la création du parcours d'orientation du bois du Pirou à Saint-Georges au printemps 2026 et réhabilitation des parcours existants ;
- ✓ Sentier des Maquisards : travail sur la mise en tourisme du sentier avec création d'un topoguide ;
- ✓ Mise en place de la nouvelle signalétique directionnelle départementale des itinéraires classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : fourniture des panneaux en cours et pose prévue en juin.

#### **Domaines 4 saisons à Saint-Urcize :**

- ✓ Construction du bâtiment du pôle accueil 4 saisons : démarrage des travaux en attente du déplacement de la ligne électrique. Durée prévisionnelle du chantier : 14 mois. Projet réalisé en partenariat avec la commune (fonds de concours versé à Saint-Flour Communauté) et du ski club de Saint-Urcize.

#### **Centre aqualudique à Saint-Flour :**

- ✓ Poursuite du programme de rénovation énergétique avec études et travaux pour le changement de la Centrale de Traitement d'Air (CTA) et du Système de Gestion du Bâtiment (GTB) ;
- ✓ Mise aux normes et remplacement de matériel obsolète de la salle fitness.

### **7. Tourisme**

En fonctionnement : accompagnement et financement de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

En investissement : les travaux du futur office de tourisme à Chaudes Aigues (Moulin Juéry) ont débuté à l'automne 2025 et devraient se terminer deuxième semestre 2026.

Dans le cadre du développement et de la valorisation de la vallée de la Truyère, la priorité 2026 sera donnée à améliorer l'image aux abords proches du Viaduc.

De plus, plusieurs actions seront réalisées en faveur de :

#### **La candidature à la labellisation « Opération Grand Site de France »**

- ✓ Rédaction en interne d'une note argumentaire et mise en forme graphique pour le communiquer ;
- ✓ Voyage d'étude des élus et étude de cas sur un territoire labellisé Grand Site.

#### **La Signalisation d'Information Locale (SIL)**

Prestation extérieure sur le suivi des travaux de fourniture et le déploiement des panneaux sur la commune d'Alleuze.

#### **Le Flux vision sur la vallée de la Truyère**

Prestation extérieure sur le suivi de la fréquentation touristique en lien avec Cantal Destination.

#### **Le Schéma d'Interprétation des Patrimoines (SIP) de la vallée de la Truyère**

Rédaction des pièces du marché à venir pour le lancement de la consultation.

#### **L'aménagements des abords du viaduc de Garabit**

Prestation de maîtrise d'œuvre pour réalisation de la phase d'étude du projet et des missions

complémentaires (scénographie et topographie).

### **L'enfouissement de la ligne Haute tension du secteur du viaduc de Garabit**

Finalisation des travaux pour l'automne 2026 dans le cadre de la convention de partenariat entre Saint-Flour Communauté et RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

### **8. Culture et Patrimoine**

(Cf. Budgets Pôle patrimoine, Enseignement/Diffusion et Lecture publique en annexe)

En 2026, la priorité sera donnée aux partenariats et réseaux en développement pour consolider les cofinancements avec des institutionnels, associations, fondations et mécénats, en poursuivant la méthodologie de la co-construction avec les élus, habitants, associations et commerces des 53 communes. Le but est de continuer une politique culturelle et patrimoniale attractive, ancrée sur la richesse touristique exceptionnelle.

La deuxième ambition est de renforcer la politique multipartenariale d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) au service des habitants pour la cohésion du territoire : toucher le plus grand nombre et notamment les jeunes.

Chaque année, avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 30 000 € dans le cadre de la convention 2024-2027 mais aussi de la Région (5000 €), Saint-Flour Communauté accueille des résidences à missions artistiques et scientifiques qui touchent plus de 1000 habitants et touristes. En 2026, la thématique retenue est le pastoralisme dont c'est l'année internationale proclamée par les Nations Unies.

#### **Biennale d'Art Contemporain**

Elle s'inscrit dans une dynamique autour de la création contemporaine au service des habitants de la Communauté de communes. En 2026, avec le Pastoralisme comme une des thématiques phares, la Biennale d'Art Contemporain renforce ses partenariats avec Clermont Métropole mais aussi avec Lyon ainsi qu'à l'international avec les Biennales de Venise et de Malte.

Sur Saint-Flour Communauté, plus de 1500 habitants et touristes y participent tous les deux ans, dont plus de 700 scolaires. En 2026, les communes mobilisées sont : Cézens, Clavières, Les Ternes, Neuvéglise-sur-Truyère, Paulhac, Rézentières, Saint-Remy-de-Chaude-Aigues, Saint-Flour, Saint-Urcize et Valuégols.

#### **Enseignement artistique - Conservatoire**

La priorité sera accordée à la nouvelle direction pour la rentrée 2026. Une direction administrative et pédagogique sera mise en place pour élaborer le projet d'établissement du Conservatoire nécessaire à l'obtention de cofinancements (Département...).

En termes d'investissement : relamping des salles, finalisation de la salle pédagogique et achat de matériel et instruments.

#### **Diffusion du spectacle vivant**

✓ La diffusion du spectacle vivant se poursuit au théâtre Le Rex et dans les communes de Saint-Flour Communauté, avec une saison culturelle professionnelle proposant une grande variété de spectacles touchant un large public ;

✓ En ce qui concerne l'investissement : le Rex qui fêtera ses 30 ans en mars 2028, a besoin de travaux de réfection. Une étude de faisabilité sera engagée pour envisager sa réfection complète.

#### **Lecture publique**

Au regard de la fréquentation qui a doublé en 2025, pour les deux médiathèques communautaires à Neuvéglise et Pierrefort, tant sur le nombre d'adhérents que de visiteurs et de prêts, l'enjeu est la mise en place d'un service de lecture publique accessible à tous les habitants.

Avec l'appui de la DRAC (co-financement à 50%), il s'agit d'engager un schéma intercommunal de lecture publique avec la mise en place, sur 3 ans, d'un Contrat Territorial de Lecture Publique (CTL).

L'éducation aux médias et à l'information, sera un axe de développement de ce CTL.

#### **Patrimoine**

Avec le soutien de la DRAC, l'Éducation Nationale, la Région, le Département, des fondations et des mécénats. En co-construction avec les 53 communes, les associations (Comité des fêtes, APE, Aînés ruraux, Institut d'Études Occitanes 15...) et les commerces.

#### **Le Pays d'Art et d'Histoire (PAH)**

Les principales actions du PAH seront pour 2026 :

✓ Un projet structurant, la scénographie du Belvédère à Saint-Flour adaptée au plus grand nombre y compris les publics empêchés sur « Nature, biodiversité, paysage et histoire du bâtiment » qui sera un complément de l'exposition « Territoire et architecture » de la Maison de l'habitat et du patrimoine ;

✓ L'inauguration de l'exposition photographique des grilles « Elles » dans le cadre de l'année internationale du Pastoralisme ;

✓ Le renforcement du travail préparatoire, pour 2027-2028, de l'extension du label aux communes du Pierrefortais et du Caldauguès/Aubrac, avec un programme d'animations, médiations, visites, expositions, formations, ingénierie de projets, réunions de secteurs ;

✓ La poursuite du partenariat avec les musées d'Anterrieux et du Mont Mouchet, le mémorial de Murat, la Communauté d'agglomération Riom-Limagne et Volcans, Clermont Métropole... autour de la culture mémorielle et du sentier des Maquisards ;

✓ La continuité du travail auprès du Jeune Public, avec tous les établissements scolaires du territoire, en partenariat avec l'Éducation Nationale mais aussi avec l'OMJS, les centres de loisirs et sociaux...

#### **L'Ecomusée de Margeride**

5 projets phares autour du repositionnement et du développement de l'Ecomusée :

✓ La revalorisation du Jardin de Saint-Martin : la réhabilitation des bâtiments d'accueil et d'annexe destinés aux ateliers pédagogiques et aux expositions temporaires articulées avec les musées nationaux.

Des financements ont été sollicités auprès de l'Etat, la Région, le Département, la mission patrimoine / Bern et d'autres mécénats ;

✓ La finalisation de la rédaction du projet scientifique et culturel pour fixer les grandes orientations de l'Ecomusée sur les 5 à 10 prochaines années en tant que musée de territoire et dans le cadre des classements Unesco du Viaduc de Garabit et du classement « vallée de la Truyère » ;

✓ Le réaménagement des réserves avec une priorisation pour l'espace dédié aux collections « Musée de France » ;

✓ L'exposition « Femmes de la terre », dans le cadre de l'année internationale du Pastoralisme, dans le prolongement de l'exposition « Elles » du PAH sur les sites de l'Ecomusée avec une approche ethnographique ;

✓ La recherche-action « Jeunesse en ruralité et ultra-ruralité » : vision du territoire à travers le prisme de la jeunesse.

## **9. Habitat et planification**

### **Habitat**

✓ **Continuité des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat**, dans le cadre des conventions signées le 26 juillet 2024 avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et PROCIVIS :  
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, « OPAH communautaire », à l'échelle du territoire intercommunal ;

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain, « OPAH-RU multisites », à l'échelle des périmètres définis des 3 centres-bourgs de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour.

Pour les publics éligibles à ces 2 dispositifs, Saint-Flour Communauté apporte une ingénierie gratuite dans le cadre d'un conventionnement avec son prestataire OCTEHA et des aides complémentaires aux travaux. L'équipe d'OCTEHA est basée à la Maison de l'habitat et du patrimoine à Saint-Flour, des permanences sont organisées chaque mois au sein des maisons France Services.

✓ **Le Pacte territorial – France Rénov'**

Poursuite de la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), qui permet aux ménages et aux professionnels de bénéficier d'informations et d'un accompagnement dans leurs projets avec notamment l'espace conseil France Rénov' « Cantal Rénov'Energie », lors de permanences dans les locaux de maisons France Services.

✓ **Observatoire sur le bâti vacant**

Développement d'une stratégie dans le cadre de l'étude sur la dureté foncière confiée par le SYTEC à l'EPF et poursuite d'une animation renforcée sur les logements vacants.

✓ **Logements saisonniers**

Suite à la réalisation d'un bilan, perspective d'élaboration d'une nouvelle convention avec l'Etat et les communes de Ruynes-en-Margeride, Neuvéglise-sur-Truyère, Chaudes-Aigues, Saint-Flour et Talizat.

### **Attractivité**

✓ **Poursuite de la convention ORT/PVD (Petites Villes de Demain)\_:**

Suivi des actions inscrites dans le cadre de la convention cadre PVD valant ORT signée en septembre 2023. Renouvellement du poste de la cheffe de projets PVD qui est financé par 50 % par ANAH et 25 % ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

✓ **Multiplés ruraux** : Faverolles, Loubaresse.

Faverolles : finalisation des travaux d'économie d'énergie et réaménagement des réserves ;

Loubaresse : isolation de la partie commerciale du garage.

✓ **Syndicat d'attractivité**

- Suivi de la méthodologie d'accueil mise en place par le Syndicat et notamment de la conciergerie, participation aux actions événementielles, développement des réseaux, de la communication.

- Accompagnement des porteurs de projets.

### **Planification**

#### **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Finalisation des 4 procédures d'évolution en cours :

- Révision allégée n°1 pour l'extension de la zone d'activités de la Voreille à VABRES, prescrite par délibération n°2024-243 du 12 novembre 2024 du Conseil communautaire ;

- Révision allégée n°2 pour l'adaptation des réservoirs de biodiversité dans le Plan de secteur Sud, prescrite par délibération n°2025-020 du 24 mars 2025 et arrêtée par délibération n°2026-014 du 26 janvier 2026 du Conseil communautaire ;

- Modification n°1 prescrite par arrêté n°2025-03/AG du 4 juin 2025 de la Présidente de Saint-Flour Communauté ;

- Modification simplifiée n°1 prescrite par arrêté n°2025-04/AG du 4 juin 2025 de la Présidente de Saint-Flour Communauté.

Ces quatre procédures devraient être finalisées en fin d'année 2026.

Lancement d'une procédure d'évolution du PLUi pour le projet de centrale photovoltaïque au sol de La Jarrige à Saint-Flour en mai 2026.

Evaluer les besoins et prescrire les autres procédures d'évolution pour répondre aux besoins du territoire.

✓ **Site Patrimonial Remarquable (SPR)**

- SPR de Saint-Flour : le projet de modification n°2 de l'AVAP a été transmis à la DRAC pour accord. Il pourra ensuite être approuvé par le Conseil communautaire.

- SPR de Saint-Urcize

L'étude de site patrimonial remarquable se décompose en 2 phases.

➤ Délimitation du SPR par une étude en cours : le projet de délimitation doit être validé par l'Etat après

passage devant la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture et après enquête publique ; Une rencontre avec les élus communaux est à prévoir au 2<sup>ème</sup> trimestre 2026 pour confirmer le maintien de ce projet et sa délimitation.

➤ Elaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) : si le projet de délimitation du SPR arrive à son terme, il faudra élaborer le PVAP (sorte de règlement du SPR). Cette élaboration pourrait débuter en 2027 après consultation de bureaux d'études.

✓ **Poursuite du Service commun « Application du Droit des Sols »** : instruction des demandes d'urbanisme sur toutes les communes de Saint-Flour Communauté.

## 10. Déchets

(Cf. Budget Collecte des ordures ménagères /Déchetteries en annexe)

En 2026, le taux de TEOM reste inchangé.

Pour Saint-Flour Communauté, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) s'élèvera à 69 €/tonne (+ 4 €/tonne par rapport à 2025) de déchets enfouis à partir du 1<sup>er</sup> mars 2026.

Cette année sera également marquée par l'optimisation de l'organisation des déchetteries et le lancement de l'étude pour la mise en place de la redevance spéciale.

## 11. Boîte à outils pour les communes

✓ Création d'un fonds de concours en appui des projets communaux.

✓ Continuité des différents fonds de concours aux communes en faveur de la réhabilitation du patrimoine non protégé, des édifices culturels, des logements locatifs communaux et des équipements d'accueil de la petite enfance.

✓ Poursuite du Service commun de remplacement des secrétaires de mairie.

✓ Poursuite des différents outils (Temps d'Activités Périscolaires, animations culturelles, spectacles, communication, interventions techniques...) au bénéfice des communes.

## 12. Eau et assainissement

Dans son équipe, Saint-Flour Communauté bénéficie des compétences d'un technicien électromécanicien. Cet agent peut être mis à disposition à titre payant des communes et de Cantal Ingénierie et Territoires pour des prestations à l'échelle départementale.

En ce qui concerne le SPANC, cette année, les diagnostics se feront en régie sur les communes d'Alleuze, Andelat, Anglards-de-Saint-Flour, Cussac, La Trinitat, Saint-Flour, Saint-Martial, Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues.



## Approche par le Budget général

Globalement, le budget principal évoluerait de la manière suivante, et devrait permettre de dégager un autofinancement de 1,25 M€ pour financer les investissements 2026 de Saint-Flour Communauté, pour 1,46 M€ au budget primitif 2025.

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT Hors reports n-1</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>
BP 2026	15 740 000 €	19 480 000 € Dépenses hors provisions : 16 540 000 €
BP 2025	15 676 000 €	16 333 000 €
	+0.4 %	+1.27 % hors provision à constituer

En préambule, il est rappelé le rôle supplémentaire de fiscalité perçu en 2025 et lié à une modification d'imposition des barrages hydrauliques, d'un montant de 2,9 M€, devant donner lieu à une régularisation en dépenses en 2026 d'un montant sensiblement équivalent, majorant :

-En 2025 les recettes, avec une recette exceptionnelle se retrouvant dans l'excédent de fonctionnement de 5 M€ reprise en 2026 ;

-En 2026 les dépenses, avec une dépenses exceptionnelle provisionnée à hauteur du même montant.

### 2.1 Recettes de fonctionnement

Le résultat global de l'exercice 2025 du budget général de Saint-Flour Communauté s'élève à 5 006 237.30 € après financement de la section d'investissement. De ce résultat doit être déduit un montant d'environ 2.9 M€ correspondant à la modification de la fiscalité des barrages hydroélectriques, portant le résultat de fonctionnement "disponible" à 2,06 M€.

#### 2.1.1 Fiscalité

Les orientations budgétaires sont ici proposées après notification des bases fiscales par les services fiscaux et avec stabilité des taux de fiscalité (Cf. délibération du 24 avril 2026).

##### →Revalorisation forfaitaire des bases fiscales

En 2026, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de la Taxe d'habitation (résidences secondaires), de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (locaux d'habitation et entreprises industrielles – hors locaux commerciaux et professionnels), de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties est de + 0.8 % (1.7 % en 2025 et +3.9 % en 2024).

##### →Réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Pour mémoire, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure. La Taxe d'habitation sur les résidences principales a été remplacée par une quote-part de TVA nationale. La loi de finances pour 2026 a reconduit le régime applicable en 2025 avec la dynamique de TVA n-1 constatée reversée à l'EPCI (il avait été proposé

initialement que la dynamique de TVA soit conservée par l'Etat (perte estimée de 2.9 % pour les collectivités)). Le produit prévisionnel est en progression de 0.5 % à 3 188 000 €.

En ce qui concerne la taxe d'habitation des résidences secondaires, l'Intercommunalité a perçu un produit de 842 737 € en 2025 (967 898 € en 2024). Le produit estimé 2026 est en baisse de 0.7 % par rapport au montant perçu en 2025 et pourrait s'élever à environ 837 000 €.

La bascule de la méthode de calcul « au barème » des centrales hydroélectriques, se traduit par un jeu de vases communicants entre la hausse du produit direct CFE et TFB, car cette méthode « au barème » fait perdre à l'entreprise industrielle le bénéfice de la division par 2 de ses bases taxables en vigueur depuis 2021, et la baisse des compensations locaux industriels CFE et TFB versées par l'Etat à due concurrence.

Ainsi,

→ **En ce qui concerne les taxes foncières (bâti, non bâti et compensation), le produit 2026 est estimé à 846 000 €, en évolution de 3.34 % par rapport au produit perçu en 2025.**

→ **Les impôts de production en 2026**

Les évolutions des montants des recettes fiscales par rapport aux recettes perçues en 2025 sont prévues comme suit :

- ✓ Impact sur les produits de CFE : + 633 000 €
- ✓ TASCOM : stable par rapport au produit perçu en 2025
- ✓ Impact sur la CVAE : la loi de finances pour 2023 a acté la suppression complète de la CVAE. Cette suppression est remplacée par une fraction de la TVA nationale sur la base du montant moyen de CVAE 2021-2022-2023-2024. Ce montant est estimé pour 2026 à 1 140 799 € (1 145 378 € perçu en 2025).
- ✓ Abaissement de -19,3 % de la compensation sur les locaux industriels en application de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2026 (n'atteignant pas le plafond de 2% des recettes réelles de Fonctionnement N-2 pour Saint-Flour Communauté) ayant l'avantage de ne pas s'appliquer par rapport au montant N-1, mais sur l'assiette de l'année N.

Globalement et compte tenu des explications précédentes, les compensations sur exonération de fiscalité évoluent à la baisse de 1 161 068 € en 2025 à 625 331 € en 2026.

- ✓ IFER en progression de 1.11 % par rapport au produit perçu en 2025.

→ **La taxe de séjour**

Le montant de taxe de séjour perçu en 2025 est de 242 972,10 €, lié à une fréquentation touristique forte sur le territoire. Il est proposé pour 2026 une prévision de produit de **220 000 €**. Ce montant est intégralement reversé à l'Office de tourisme intercommunal des Pays de Saint-Flour.

Le montant des impôts et taxes pour 2026 pourrait s'élever à 11 290 000 € contre un montant perçu en 2025 de **10 771 000 €** soit une évolution de + 517 000 € par rapport aux recettes perçues en 2025, minoré de la diminution des compensations fiscales de -535 737 €.

### **2.1.2 Dotation d'intercommunalité**

Comme vu précédemment, la dotation d'Intercommunalité progresse d'environ **30 000 €**. Son montant est prévu à **671 403 €** contre 641 308 € en 2025.

Concernant la DGF de compensation (Compensation Part Salaires), sa baisse est prévue à **-3.5 % soit -25 500€** par rapport au produit perçu en 2025.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) a vu son mécanisme de calcul évoluer et rentrer dans le giron des variables d'ajustement. Elle est maintenant calculée à - 1.4 % des recettes réelles de fonctionnement nettes des chapitres 014 et 77 N-2, soit - 77 000 € pour Saint-Flour Communauté. Elle est pour 2026 égale à 0.

### **2.1.3 Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC**

Les orientations budgétaires sont construites avec un produit net du FPIC stable par rapport à 2025 et une **répartition maintenue à 50/50 entre Intercommunalité et Communes**. Le montant prévisionnel du FPIC pour 2026 pourrait s'élever à **361 000 € en solde net pour l'EPCI** (dans l'attente de la notification du montant).

#### **2.1.4 Produits des services**

Le chapitre budgétaire « produits des services », incluant les recettes de nos services (portage de repas, activités de pleine nature, ADS, services aux communes...) ainsi que les reversements des budgets annexes vers le budget général (valorisations de salaires, mises à disposition de personnel...) est évalué globalement en hausse par rapport à 2025 d'environ 70 000 €.

#### **2.1.5 Autres dotations**

Les autres dotations devraient être **légèrement inférieures à 2025 (-40 000 €)**. Elles **correspondent aux financements des actions communautaires en cours, minorés des actions arrivées à terme en 2025**. Les orientations budgétaires prévoient la poursuite des services et actions mis en place par Saint-Flour Communauté, et l'optimisation des financements s'y rapportant, malgré un contexte contraint.

#### **2.1.6 Autres produits de gestion courante**

Ils correspondent aux loyers et reversements d'excédents des budgets annexes, ils devraient évoluer d'environ 20 000 € par rapport à 2025.



## **2.2 Dépenses de fonctionnement**

L'inflation 2026, qui va peser sur les dépenses, initialement attendue à +1,3% en Loi de Finances (LFI) 2026, est désormais revalorisée à +1,9 % compte tenu du caractère inflationniste du conflit en Iran et dans sa région et pourrait avoisiner jusqu'à près de +3% selon l'évolution de ce dernier. Les orientations budgétaires sont construites sur une évolution des dépenses à 1.7 %, soit légèrement inférieure à l'inflation.

### **2.2.1 Charges de personnel (chapitre 012)**

Il est constaté en 2026 :

#### ✚ Le glissement vieillesse technicité

Tous budgets confondus, les avancements de grade possibles grâce à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion approuvées par le comité technique en octobre 2021 entraineraient également des hausses de la masse salariale à hauteur de + 15 300 €.

Les avancements d'échelons sont prévus à hauteur de 15 900 € pour l'année.

#### • La revalorisation du coût horaire du SMIC

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025, le coût horaire brut du SMIC est passé de 11.88 € à 12.02 €. Il concerne les seuls contrats de droit privé.

#### ✚ La revalorisation de la cotisation CNRACL au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Partant du constat d'une vive dégradation en cours des résultats de la CNRACL, il a été acté par décret du 30 janvier 2025 une augmentation de 12 points en 4 ans du taux de la cotisation employeur actuel s'élevant à 31.65 %.

Ainsi, le taux de cotisation CNRACL évolue de 31.65 % en 2024 à 34.65 % en 2025 et 37.65 % en 2026. Pour l'ensemble des budgets, la hausse est évaluée à + 70 270 € par rapport à 2025 et était de + 66 829.83 € entre 2024 et 2025.

Cette évolution sera reconduite sur les années 2027 et 2028 avec une évolution de 3 points en plus chaque année pour atteindre 43.65 % en 2028.

Pour le budget général, les charges de personnel 2026 sont évaluées prévisionnellement à 4 041 071 € soit une diminution de 0.79 % par rapport à 2025.

Il est rappelé l'instauration des tickets repas pour les agents de Saint-Flour Communauté à partir du mois de juillet 2025 et qui est imputée en année pleine en 2026 pour un montant de 30 000 € tous budgets confondus.

### **2.2.2 Charges à caractère général (Chapitre 011)**

Ce chapitre est estimé en évolution d'environ +1.71 %.

Cette évolution est liée au développement de services (Développement économique – agriculture alimentation – forêts - portage de repas – mobilité (TAD) – habitat / planification, contrebalancée par la fin ou l'allègement de programmes spécifiques mobilité (guide mobilité – fin de l'étude Floribus) équipements sportifs et de loisir – Contrat Locale de Santé - Vallée de la Truyère.

Les développements précédents dans l'approche par thématiques, précisent les actions qui seront menées en 2026.

### **2.2.3 Charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Les charges de gestion courante sont évaluées à + 3.60 % en fonction des moyens affectés aux budgets annexes (Pôle Culture Patrimoine, Tourisme).

Concernant le soutien apporté au secteur associatif dont les bénévoles font vivre le lien social sur notre territoire, une évolution de 15 000 € des crédits affectés est prévue malgré les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité, pour renforcer le soutien aux festivals d'intérêt communautaire.

### **2.2.4 Charges financières (Chapitre 66)**

Les charges financières s'élèveraient à 102 000 € pour les intérêts des emprunts contre 105 500 € en 2025.



## **2.3 Section d'investissement**

### **2.3.1 La Dette**

En 2026, le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 502 000 € (509 000 € en 2025), et 508 813 € au compte financier unique 2025.

La dette en capital s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à 6 044 810.79 € (5 914 957.16 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et 6 372 080.56 € au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

L'annuité de la dette s'élève ainsi au montant prévisionnel de 604 000 € (615 000 € en 2025).

L'annuité en capital se décompose comme suit :

- Capital : 502 000 €
- Intérêts : 102 000 €

Pour rappel, en analyse consolidée, la dette en capital au 31 décembre 2025 hors zones d'activités et services publics industriels et commerciaux, s'élève à 13.5 M€, avec une capacité de désendettement à 6.4 années (6.1 années en 2024).

### **2.3.2 Dépenses d'équipement 2026**

En 2026, certains investissements dont la pluri-annualité a été actée par autorisations de programme - crédits de paiement (AP-CP) vont se poursuivre ou se terminer. Elles devront faire l'objet d'ajustements dans le courant de l'année en fonction des calendriers des opérations et des financements qui seront définitivement obtenus.

Engagements pluriannuels du budget général :

Office de tourisme de Chaudes Aigues : Coût de l'opération d'un montant de 756 000 € H.T.

Les principales actions de fonctionnement et d'investissement qui seront menées par Saint-Flour Communauté en 2026, incluant les budgets annexes ont été présentées ci-avant.

Par délibérations du 17 décembre 2025, 26 janvier 2026 et 4 mars 2026, et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été autorisé à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement à hauteur de 644 960 € avant le vote du BP 2026. Ces montants déjà affectés, seront donc inscrits au BP 2026.

Les dépenses nouvelles pour 2026 liées aux opérations d'équipement s'élèveraient à environ 3.6 M€. A ces dépenses s'ajoutent les restes à réaliser 2025 d'un montant de 2 372 124.19 €, dont les opérations pluriannuelles ayant fait l'objet d'autorisations de programme - crédits de paiement avec notamment :

- Frais d'études : 381 074€
- Matériel et aménagements de terrain : 175 054 €
- Subventions d'équipement versées 1 270 614.55 € dont par exemple aides à l'habitat 468 578 €, aides économiques 337 321.11 €, Ecomusée 39 412 € Contrat de progrès 63 592 €, fonds de concours aux communes 347 453 €
- Travaux : 540 143.34 € dont 248 743.69 € de crédits pour l'OTI de Chaudes-Aigues et 120 343.44 € pour les aménagements des emplacements de containers.

### 2.3.3 Recettes d'investissement 2026

Les financements d'ores et déjà obtenus ou dont l'obtention conditionne la réalisation du projet liés aux opérations d'équipement s'élèveraient à un montant prévisionnel de 0.9 M€.

Il est rappelé que Saint-Flour Communauté a systématiquement inscrit sa stratégie d'investissement dans le cadre de la recherche d'un haut niveau de cofinancements.

Dans un contexte budgétaire contraint tant pour Saint-Flour Communauté que pour les autres financeurs, l'EPCI considère la recherche active de cofinancements et surtout leur diversification comme une priorité réaffirmée et renforcée pour mener le projet de territoire.

Après reports des résultats du compte financier Unique 2025, le besoin de financement estimé par emprunt s'élèverait à 1 M€.

L'objectif est de maintenir une capacité de désendettement en deçà des 8 ans en analyse consolidée.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

### ✚ DÉBAT des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 telles que présentées ci-dessus et annexées à la délibération pour les budgets annexes.

#### Rapport n°3 – Délibération n°2025-095 : DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

Par délibérations N°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et N°2020-273 du 13 octobre 2020, le Conseil Communautaire a donné délégation à Madame le Président pour le traitement des affaires limitativement énumérées pour toute la durée de son mandat.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, elle porte à votre connaissance les décisions prises dans ce cadre telles qu'annexées ci-après :

2026-096	17/02/2026	Annule et remplace la décision portant le même numéro pour une erreur de plume - Marché de travaux n°2026-02 - Aménagement d'un préau et de la cour de l'ALSH (15100 Saint-Flour) - Notification
2026-205	15/04/2026	Convention de mise à disposition d'une benne OM de Saint-Flour Communauté au profit de Hautes-Terres Communauté
2026-206	15/04/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-207	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 002 26 00001
2026-208	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 002 26 00002
2026-209	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 002 26 00003
2026-210	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 004 26 00005
2026-211	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 005 26 00001
2026-212	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 045 26 00007
2026-213	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 045 26 00008
2026-214	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 051 26 00003
2026-215	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 073 26 00001
2026-216	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 108 26 00004
2026-217	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 108 26 00005
2026-218	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 112 26 00001
2026-219	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 164 26 00002
2026-220	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 164 26 00003
2026-221	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 168 26 00005
2026-222	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 168 26 00006
2026-223	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00019
2026-224	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00020
2026-225	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00021
2026-226	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00022
2026-227	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 187 26 00023
2026-228	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 188 26 00003
2026-229	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 216 26 00004
2026-230	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 231 26 00002
2026-231	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 235 26 00002
2026-232	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 005 26 00002
2026-233	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 237 26 00001

2026-234	16/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 152 26 00005
2026-235	20/04/2026	Convention de servitude et de mise à disposition de terrain avec ENEDIS sur ZA de la Voreille (15110 Chaudes Aigues) Parcelle E535, 566 et 568
2026-236	20/04/2026	Convention de partenariat dans le cadre du SDDEPA - Evaluations chorégraphiques danses 2025-2026
2026-237	21/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 142 26 0003
2026-238	21/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 142 26 0004
2026-239	21/04/2026	Convention type de dépôt vente avec les fournisseurs - Boutiques de l'Ecomusée de Margerie
2026-240	21/04/2026	Saison culturelle 2026-2026 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Duo brise harmonique"
2026-241	21/04/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-242	21/04/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-243	21/04/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-244	21/04/2026	Saison culturelle 2026-2026 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Le concert des sorciers"
2026-245	21/04/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-096	17/02/2026	Annule et remplace la décision portant le même numéro pour une erreur de plume - Marché de travaux n°2026-02 - Aménagement d'un préau et de la cour de l'ALSH (15100 Saint-Flour) - Notification
2026-205	15/04/2026	Convention de mise à disposition d'une benne OM de Saint-Flour Communauté au profit de Hautes-Terres Communauté
2026-206	15/04/2026	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité
2026-207	15/04/2026	Renonciation à l'exercice du droit de préemption IA 015 002 26 00001

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

A Saint-Flour, le 12 mai 2026

Le Président,

Philippe DELORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG